

12^{ème} CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 29 Mars 2026

Cabanes Trappeurs du Bois de Saint-Christophe

- Règlement Complet -

Article 1 : Organisation

Le Service Municipal Enfance-Jeunesse organise en collaboration avec l'Accueil Éducatif Extra-Scolaire et l'Association des P'tits Lutins la 12^{ème} CHASSE AUX ŒUFS à La Chapelle-Saint-Aubin.

Cette manifestation est gratuite.

Pour son bon déroulement, il sera demandé aux participants de respecter certaines règles.

Article 2 : Horaires

La chasse se déroulera le Dimanche 29 Mars 2026 de 10h30 à 12h30 aux Cabanes Trappeurs du Bois de St-Christophe.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

Cette manifestation gratuite est ouverte à tout enfant âgé de 1 à 12 ans, habitant La Chapelle-Saint-Aubin ou scolarisé au Groupe Scolaire Pierre Coutelle ou fréquentant l'Accueil Éducatif ou l'Association des P'tits Lutins et obligatoirement accompagné par un adulte.

Afin de participer, chaque responsable légal de l'enfant devra l'inscrire **avant le 25 mars 2026** sur le site :

<https://www.billetweb.fr/chasse-aux-oeufs47>

Toute inscription implique l'acceptation du règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de tout enfant :

- ✓ N'ayant pas été inscrit **avant le 25 mars 2026** ;
- ✓ N'étant pas **accompagné par une personne majeure**.

Il est demandé aux participants de respecter la nature. Toute personne surprise à détériorer des arbres, des clôtures, à jeter des papiers ou mégots sera exclue de la manifestation.

Tous les objets seront à portée de mains, il sera interdit de monter aux arbres et sur les clôtures.

La chasse se fera exclusivement à pied.

Il sera également demandé de bien vouloir respecter l'affectation des enfants aux 3 parcours proposés.

Article 4 : Responsabilité et droit

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure ou tout autre circonstance indépendante de leur volonté, la manifestation venait à être annulée, reportée ou écourtée.

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des participants et de leur sécurité, d'où la **présence obligatoire d'un adulte responsable accompagnant le participant**.

Les organisateurs se réserveront le droit d'exclure de la chasse tout participant et/ou son accompagnateur nuisant au bon déroulement de la manifestation.

